

LE 20 DÉCEMBRE 1848

Le déni hier, la commémoration aujourd’hui, et demain ?

À l'échelle de l'histoire de l'esclavage, la reconnaissance officielle du 20 décembre à La Réunion est récente. Inscrite dans la loi seulement en 1983, cette journée, dont bien des Réunionnais ont déjà oublié qu'elle est fériée, s'est imposée comme un temps de célébration, de recueillement et d'hommage à un moment fondateur de l'histoire de l'île. Cette reconnaissance est toutefois l'aboutissement d'un long processus marqué par l'oubli, le silence et les luttes politiques.

L'abolition de l'esclavage, appliquée le 20 décembre 1848, se déroule dans le calme, contrairement à la Martinique ou à la Guadeloupe. Cette absence de troubles ne doit en rien être interprétée comme la preuve d'un esclavage plus «doux». L'élite coloniale réunionnaise a exercé une justice esclavagiste sévère et mis en place des stratégies de domination, notamment en fragmentant les origines des esclaves pour prévenir toute résistance collective.

Anticipant l'abolition, les maîtres organisent le recours à l'engagisme et imposent aux futurs affranchis des contrats d'engagement avant même la proclamation officielle de leur liberté. Les propriétaires sont indemnisés pour la perte de leur «bien», tandis que les anciens esclaves ne reçoivent rien, si ce n'est un patronyme attribué parfois avec dérision.

Après 1848, les mémoires de l'esclavage s'effacent progressivement. Les anciens maîtres n'ont aucun intérêt à entretenir le souvenir de ce passé, tandis que nombre d'affranchis cherchent sans doute à oublier un traumatisme lourd pour affronter les difficultés du présent. La Deuxième République institue la fête du Travail le 4 mai, puis le Second Empire impose une unique fête nationale, le 15 août.

Le cinquantenaire de 1898, sous la Troisième République bousculée par l'Affaire Dreyfus, est inexistant. De même pour la commémoration de 1908 dans une île qui n'applique d'ailleurs toujours pas la loi sur la laïcité. Ce n'est qu'en 1911 que quelques intellectuels organisent une commémoration symbolique.

Après la Libération, la figure de Sarda Garriga est de nouveau mobilisée.

Dans le contexte de luttes sociales et politiques des années 1930, la question de l'abolition réapparaît dans l'espace public. L'usinier René Payet se proclame «le nouveau Sarda», dans la lutte qu'il mène contre le contingenc-

La Fêt Kaf, moment de célébration de la liberté et de transmission de la mémoire entre les générations.

(Photo Emmanuel Grondin)



La loi de 1983 marque un tournant décisif. Il faudra néanmoins plusieurs années pour que la commémoration devienne un moment réellement partagé.

Gilles GAUVIN

tement des sucres. De son côté, le syndicaliste Gabriel Virapin – «père adoptif» de Jean-Baptiste Ponama, grande figure oubliée du PCR – organise la première commémoration publique le 20 décembre 1936.

Après la Libération, la figure de Sarda Garriga est de nouveau mobilisée : le maire Raymond Vergès baptise de son nom l'esplanade du Barachois. En 1948, Hippolyte Piot, premier maire communiste d'origine malbâtre de Saint-Louis, inaugure l'avenue Sarda-Garriga.

À Saint-Denis, ce centenaire donne lieu à quelques cérémonies officielles. Mais le climat politique tendu de l'après-guerre transforme rapidement le 20 Décembre en un marqueur de l'opposition entre la gauche communiste et la droite départementaliste.

Dans les années 1950 et 1960, marquées par la guerre froide et l'arrivée de Michel Debré, les communistes s'approprient l'histoire de l'esclavage et du marronnage pour construire leur culture politique, notamment à travers le

maloya. De son côté, la préfecture inaugure en 1968 la stèle à Sarda sur la place du Barachois.

La loi de 1983 marque un tournant décisif. Il faudra néanmoins plusieurs années pour que la commémoration devienne un moment réellement partagé. En 1988, le maire RPR de Saint-Denis tente ainsi d'effacer le 20 Décembre derrière «la fête des Letchis».

Seul un travail historique rigoureux permet de construire une estime de soi collective.

La même année, le Conseil général s'associe cependant pour la première fois à la commémoration. Le 150^e anniversaire de l'abolition en 1998 et la «loi Taubira» de 2001 contribuent à renforcer la reconnaissance nationale et à stimuler les avancées culturelles, scientifiques et pédagogiques.

En 40 ans, la commémoration de l'abolition de l'esclavage, associée depuis la loi «Égalité réelle»

de 2017 à celle des «victimes de l'esclavage», est passée d'un souvenir confiné, à la célébration de la République puis à la réaffirmation de l'«agentivité» des femmes et des hommes qui ont subi la déportation et l'esclavage ainsi qu'à leur rôle fondamental dans la construction de la société réunionnaise.

Ce temps de mémoire, devenu 20 Désanm, rassemble aujourd'hui les Réunionnais autour de la Fêt kaf, expression qui semble s'imposer alors que le PCR aurait préféré dans les années 1980 «Fête réunionnaise de la liberté» et que la Région, de droite entre 2010 et 2021, prônait la fête de «la liberté métisse».

Reste toutefois un enjeu essentiel : la connaissance de cette histoire. Certains estiment que cela doit commencer par l'effacement des traces des esclavagistes de l'espace public. Le légitime besoin de fierté, hérité d'un long passé de domination qui ne s'arrête pas à 1848, peut cependant conduire à des dérives identitaires et à une vision mythifiée du passé. Face à ces

risques, seul un travail historique rigoureux permet de construire une estime de soi collective. Le projet de grand musée de l'histoire de l'esclavage, adossé à la recherche scientifique, dont le chantier va s'ouvrir en 2026, s'inscrit dans cette perspective et constitue une étape essentielle des réparations encore à accomplir.

Gilles GAUVIN



Gilles Gauvin, historien, a publié plusieurs livres. Le dernier en date est l'excellent volume 2 de «Cinq Réunionnaises, cinq destins» (Epsilon BD).

www.desjoyaux.fr



Mail : desjoyauxreunion@mail.com Tél : 02 62 71 03 04 / 06 92 60 74 69
Piscines DESJOYAUX - 1 impasse Madore ZI les sables, 97427 Etang-Sale

12 000€ TTC
à partir de
Financement possible

du 1 au 31 décembre 2025

